



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 9 septembre 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Sophie
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	LE RAY Gérard (DS)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et PEERSMAN André
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RASTELLO Lucien, RICHARD Michel, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>Les Gets</u> :	GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	BOUVIER Rachel
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations :

DEGENEVE Alain à BOUVIER Rachel
RICHARD Hélène à PEILLEX Gilbert
MUTILLOD Christophe à GOINE Nathalie

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et VERNAY Franck (DS)

Délégués excusés :

DEGENEVE Alain (Lullin), MUFFAT Sophie (La Côte d'Arbroz), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), RICHARD Hélène (Morzine) et MUTILLOD Christophe (Les Gets)

Délégués absents :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), DUPONT Eric (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Intervention de l'association Nez Rouge

M. César GLAREY, Président de l'association Opération Nez Rouge Haute-Savoie, présente aux membres du Conseil Communautaire les actions menées par l'association et leur faire part de leurs besoins en terme de bénévoles et de financement. Il invite également les communes à diffuser leurs affiches et à communiquer davantage sur l'intervention de l'association.

2- Validation du compte-rendu de la réunion du 5 août 2014

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modifications le compte-rendu de la dernière réunion.

3- Réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que 2 réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 5 août 2014 :

- 7 août : Bureau du SIAC (Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD)
- 7 août : Bureau Rivières (André PEERSMAN)

Il rappelle également qu'une réunion de présentation de la CCHC a été organisée dans chacune des communes membres :

Commune	Date	Intervenants
Montriond	18 avril	A. Peersman
Reyvroz	7 mai	J. Garin
La Baume	16 mai	G. Peillex
Le Biot	16 mai	G. Peillex
Bellevaux	19 mai	J. Garin
La Vernaz	23 mai	G. Lombard
La Forclaz	23 mai	SPB
Lullin	12 juin	J. Garin
Seytroux	13 juin	J. Garin
Les Gets	16 juin	JC Morand
Essert-Romand	16 juin	S. Muffat + H. Richard
Vailly	20 juin	J. Garin
La Côte d'Arbroz	23 juin	SPB
St Jean d'Aulps	30 juin	J. Garin
Morzine	21 août	J. Garin

Jacqueline GARIN se félicite de ces réunions de présentation de la CCHC et souhaiterait renouveler cette expérience régulièrement, si possible tous les 2 ans au minimum.

4- Agriculture : Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la proposition d'organisation présentée lors de la dernière réunion :

- le SIAC dépose avant le 15 octobre 2014 (report de la date limite) un PAEC Chablais unique, mais avec deux spécificités (montagne et plaine),
- en 2015, l'animation de la partie « montagne » sera faite en régie par la 2CVA en partenariat avec la CCHC.

Stéphane PUGIN-BRON précise que tous les agriculteurs ne vont pas toucher d'aides grâce à ce PAEC mais seulement ceux qui sont situés en zone prioritaire (notamment Natura 2000) et ceux qui acceptent certaines contraintes. Il invite également les communes qui disposent d'alpages particulièrement intéressants (notamment avec des vaches laitières) à le dire rapidement pour les prendre en compte dans le projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un PAEC Chablais et son portage par le SIAC, et autorise Madame la Présidente à signer une convention avec la 2CVA afin de fixer les modalités de réalisation de l'animation à l'échelle des 3 vallées.

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire d'un projet de modification des statuts du SIAC dans lequel le CEVA resterait une compétence obligatoire contrairement au très-haut-débit qui deviendrait une compétence facultative. Elle invite donc les délégués titulaires au SIAC à être présents en réunion ou à y envoyer leurs suppléants.

5- MSP de Saint Jean d'Aulps

Les professionnels de santé intégrant la MSP

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la MSP est un projet de santé initié fin 2010 et qui a conduit à la solution transitoire du cabinet de Montriond. Il souligne que plusieurs professionnels de santé se sont rajoutés à l'équipe initiale :

- 1 médecin (nouveau),
- 2 dentistes (dont 1 nouvelle),
- 2 infirmières (nouvelles),
- 1 sage-femme (nouvelle),
- 1 podologue,
- 5 kinés plus des vacations d'une kiné-ostéopathe,
- 1 orthophoniste,
- l'ADMR aide-ménagère,
- des vacations d'une psychologue (nouvelle).

Les conditions d'intégration des professionnels dans la MSP

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que plusieurs conditions ont été fixées pour l'intégration des professionnels dans la MSP :

- accepter la charte éthique et le règlement intérieur de la MSP (documents élaborés par les professionnels eux-mêmes et annexés dans les actes notariaux de vente ou de bail),
- participer à la vie de la MSP (réunions interprofessionnelles),
- travailler en coordination avec les autres professionnels (échange de données sous réserve du consentement du patient)
- être présent à l'année dans la MSP (pas d'activité saisonnière),
- payer un loyer ou être propriétaire de son cabinet.

Pourquoi certains professionnels ont demandé à devenir propriétaire de leur cabinet ?

Stéphane PUGIN-BRON précise que certains professionnels ont demandé à devenir propriétaire de leur cabinet pour plusieurs raisons :

- parce qu'ils souhaitent bénéficier d'un capital en fin d'activité,
- parce qu'ils ont des investissements initiaux importants, en aménagements particuliers du local (plombage des parois pour le dentiste, aspiration pour la podologue) ou en matériel (pour le dentiste, cet investissement est largement supérieur au prix d'acquisition),
- parce qu'ils vont travailler en groupe important (les kinés notamment).

Les limites proposées à la vente des cabinets

Stéphane PUGIN-BRON précise que des clauses exorbitantes de droit commun seront insérées dans les actes de vente afin de fixer des contraintes pour les acheteurs qui souhaiteraient par la suite revendre leurs cabinets :

- le professionnel reste lié à la charte éthique et au règlement intérieur de la MSP,

- pas de spéculation possible à la revente : la valeur du cabinet est indexé à un indice pré-défini (le prix d'une éventuelle revente est déjà quasi fixé),
- la revente n'est possible qu'à un professionnel de santé de même catégorie et au prix prédéfini,
- en cas de départ sans repreneur, la CCHC rachètera le cabinet à 75 % de la valeur du prix prédéfini.

L'avantage pour la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la vente des 4 locaux permet de renforcer la pérennité de l'offre médicale car les professionnels devront trouver un successeur s'ils veulent récupérer la totalité de leur capital initial.

Les acheteurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que les locaux seront vendus à un prix unique au m² de 1 770,75 € (exception faire pour le dentiste pour lequel le prix devra également prendre en compte le montant des travaux supplémentaires exécutés à sa demande).

Les acheteurs et les prix de vente sont les suivants :

- 1 dentiste : 68 m² pour 127 210 € (+ le coût des travaux supplémentaires)
- 1 podologue : 30,5 m² pour 57 057 €
- 1 médecin : 20 m² pour 37 415 €
- 4 kinés : 120 m² pour 224 488 €

Et les autres ?

Stéphane PUGIN-BRON précise que le montant des loyers sera basé sur le revenu moyen national de la profession et non sur les m² et concernera les professionnels suivants :

- 2 infirmières
- 1 sage-femme
- 1 orthophoniste
- l'ADMR de la Vallée d'Aulps
- 1 psychologue

Il ajoute que les charges (chauffage, entretien, eau, éclairage, téléphonie, internet) seront réparties entre tous les professionnels (acheteurs et locataires).

Débat

Madame la Présidente propose maintenant aux membres du Conseil Communautaire de débattre sur cette question de la vente et de prendre une décision en conséquence.

Henri ANTHONIOZ estime que la CCHC n'a pas à jouer au promoteur immobilier et qu'il n'est pas possible de faire fonctionner une MSP dans laquelle certains professionnels sont propriétaires et d'autres locataires.

Jacqueline GARIN souligne que le principe de la vente a été validé par l'ARS, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Haute-Savoie.

André PEERSMAN ajoute que seules des locations au mètre carré étaient prévues lors du lancement du projet mais que très vite certains professionnels ont demandé la possibilité d'acheter leurs locaux pour les raisons précédemment évoquées.

Georges LAGRANGE souligne que louer ou acheter revient au même car chacun disposera de son local. Il rappelle que l'objectif est d'avoir une maison médicale qui fonctionne. Il ajoute que si la vente n'est pas acceptée, cela engendra un surcoût pour la CCHC car elle devra emprunter pour boucler le financement, et que surtout il n'y aura aucune garantie quant à un successeur si un professionnel venait à partir.

Gérard BERGER souligne que la vente a pour inconvénient d'empêcher l'installation de nouveaux professionnels sur la vallée en cas de défaillance des professionnels en place, alors qu'en cas de location, il est possible de ne pas renouveler le bail professionnel. Madame la Présidente rappelle les difficultés à attirer des professionnels de santé sur la vallée.

Henri ANTHONIOZ estime qu'il y a un problème de concurrence déloyale et dénonce une absence de communication sur cette opération. André PEERSMAN lui rappelle qu'il est trésorier de l'association PSP, qu'il a toujours été invité aux réunions du conseil d'administration et que tous les comptes-rendus des réunions du pôle sont disponibles sur un espace dédié sur le site de la CCHC et qu'il ne peut donc pas dire que l'information n'est pas passée.

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un cabinet médical est disponible dans la future maison de santé et a été proposé à la location au Dr Christelle GUIBERTEAU.

Henri ANTHONIOZ aimerait savoir pourquoi seule la MSP de Saint Jean d'Aulps figure dans les statuts de la CCHC. Georges LAGRANGE lui rappelle que ce sont les élus de Morzine et des Gets qui ont demandé, lors des réunions du Comité Politique d'Elargissement, de ne pas inscrire dans les statuts les maisons médicales implantées sur leurs communes.

Suite à la demande de plusieurs élus, Stéphane PUGIN-BRON souligne que le plan de financement de la MSP sera annexé au compte-rendu (*voir ci-joint*).

Jean-Louis VUAGNOUX tient à faire remarquer qu'il n'a rien contre ce projet démarré avant l'élargissement de la CCHC mais que les élus ne devront pas oublier la vallée du Brevon dans les futurs projets.

Le Conseil Communautaire, avec 16 voix pour, 9 contre et 3 abstentions, accepte la vente des 4 locaux dans les conditions qui lui ont été présentées.

Ont voté contre : Gérard BERGER, Lucien RASTELLO, Michel RICHARD, Gilbert PEILLEX, Martine PHILIPP, Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, Henri ANTHONIOZ, Christophe MUTILLOD (par procuration) et Nathalie GOINE.

Se sont abstenus : Hélène RICHARD (par procuration), Romain GURLIAT et Yannick TRABICHET.

6- Sentiers : point et perspectives suite à la commission Sentiers

Voir présentation de la commission Sentiers du 27 août jointe en annexe.

7- Déchets : acquisition d'un nouveau camion

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée le 25 juin 2014 en vue de la fourniture d'un camion équipé d'une benne compactrice et d'une grue pour la collecte des déchets ménagers. Il précise que 3 offres ont été réceptionnées :

FOREZ BENNES :	241 390,00 € HT
MANJOT :	245 950,00 € HT
PALFINGER :	257 821,00 € HT

Il informe les membres du Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 5 septembre 2014, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise PALFINGER qui a été jugée comme l'offre techniquement la plus avantageuse au regard des critères de notation prévus dans le marché. Jean-Claude MORAND précise en effet que l'équipement proposé par PALFINGER présente des spécificités techniques supérieures à celles des offres des autres candidats.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ce marché.

8- Personnel

8.1 Remplacement de Jean-Michel WACH

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, pour remplacer Jean-Michel WACH, de passer une convention de prestation de service avec l'OTVA afin de permettre la mise à disposition de Sandra GALLAY pour l'équivalent d'un mi-temps du 1er novembre 2014 au 30 avril 2015. Il précise que la signature de cette convention sera soumise à l'accord du Comité de Direction de l'OTVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de passer cette convention.

8.2 Création d'un poste saisonnier pour la voirie

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste saisonnier du 1^{er} octobre au 30 octobre 2014 afin de pouvoir prolonger d'un mois le contrat d'un agent de l'équipe d'émulsion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ce poste.

9- Finances

9.1 Subvention à l'association L'Epicerie

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention de l'association L'Epicerie à Morzine. Il rappelle qu'une subvention de 500 euros lui avait été octroyée l'année dernière et souligne que le bureau propose de lui verser à nouveau cette subvention en 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association L'Epicerie une subvention de 500 euros.

9.2 Acquisition de terrains à Saint Jean d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition du bureau d'acquérir, au titre de réserves foncières, 5 parcelles situées sous le cimetière de Saint Jean d'Aulps, d'une contenance totale de 3 655m² et pour un prix total de 16 002 €, soit 4,37 euros le m².

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir ces 5 parcelles.

9.3 Signature de conventions avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de signer 3 conventions avec le SIVOM :

- une convention de prestation de service pour rémunérer le SIVOM pour l'aide apportée à la CCHC de janvier à mai en matière de SPANC,
- une convention pour l'utilisation mutualisée du Renault Mascott,
- une convention pour l'occupation partielle des locaux du SIVOM par Bruno KOEGLER.

Il précise qu'il ne s'agit ici que d'une régularisation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de ces conventions.

9.4 Transport à la demande : fixation de nouveaux tarifs pour le Pays d'Evian

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC est le coordonnateur d'un groupement de commande constitué avec la 2CVA et la Communauté de Communes du Pays d'Evian pour le fonctionnement du transport à la demande. Il propose, suite à la modification du service, d'approuver 2 nouveaux tarifs pour le Pays d'Evian :

- le carnet de 10 tickets intra-zones : 10 euros
- le carnet de 10 tickets inter-zones : 25 euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces 2 nouveaux tarifs.

10- Questions diverses

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'une remise aux normes s'impose au niveau de l'éclairage du terrain de football de Reyvroz. Il précise que les travaux seront réalisés sous un mois par l'entreprise Degenève de Lullin pour un coût de 9 307,50 € HT.

Régis PASQUIER souligne l'absence de signalétique horizontale pour les arrêts de bus du transport scolaire à Bellevaux (La Chèvrerie). Stéphane PUGIN-BRON précise que des travaux de peinture sont actuellement en cours sur le Brevon. Il se renseignera auprès de Béatrice TAVERNIER pour savoir si les arrêts concernés sont bien des arrêts validés par le Conseil Général (*les arrêts ont depuis tous fait l'objet d'un marquage au sol par l'équipe voirie de la CCHC*).

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 14 octobre 2014 à 18h30.

Le Biot, le 16 septembre 2014
La Présidente